



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par le soussigné, Stéphane Giguère, directeur général de la susdite municipalité

QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 10-2023 décrétant un emprunt de deux cent cinquante-cinq mille quatre cent seize dollars (255 416 \$) sur une dépense d'un montant de sept cent quatre-vingt-dix-huit mille cent soixante-quinze dollars (798 175 \$) aux fins de réaliser les travaux de construction d'un garage municipal dans le cadre du programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM).

Que le texte intégral dudit règlement est disponible au bureau de la municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

DONNÉ à Saint-Joseph-du-Lac, ce cinquième jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-trois.


Stéphane Giguère
Directeur général